



RÉGION ACADÉMIQUE MAYOTTE

Liberté
Égalité
Fraternité

Arrêté n° **110** du **22/06/2023** fixant
la composition de jury du diplôme d'Etat
d'éducateur spécialisé **session 2023**

Division des Examens et
Concours
DEC 3

LE RECTEUR DE LA REGION ACADEMIQUE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE MAYOTTE

VU la loi organique n°2010-1486 du 7 décembre 2010 relative au département de Mayotte ;
VU le décret n° 2007-899 du 15 mai 2007 relatif au diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé ;
VU l'arrêté du 20 juin 2007 relatif au diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé ;
VU l'arrêté **rectoral n° 011 du 20 janvier 2023** fixant les conditions d'organisation et de la date éliminatoire du retour des dossiers des candidat(e)s de la **session 2023** du diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé dans l'académie de MAYOTTE ;
VU l'arrêté **rectoral n°032 du 21 février 2023** fixant la liste des candidats autorisés à se présenter aux épreuves du diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé **session 2023**.
VU le décret du 22 décembre 2022 portant nomination du recteur de la région académique de Mayotte, recteur de l'académie de Mayotte – Monsieur Jacques MIKULOVIC ;

ARRETE

Article 1 : la composition du jury du diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé est arrêtée comme suit :

Président : Monsieur **MANOU ABI Solym, Enseignant-Chercheur au CUFR de Mayotte**

Vice-président : Madame BOURGEOIS Emilie, Adjointe à la responsable de pôle/DEETS

Vice-président : Monsieur COIGNUS Gilles, Adjoint au DAASEN au Rectorat de Mayotte

Formateurs ou des enseignants d'établissement de formation :

Madame FURGAL Blandine, Cadre de formation IRTS

Monsieur SAID Moussa, Cadre de formation IRTS

Madame HASSANI Fatumati, Chef de service/DEAS/CAFERUIS et cadre de formation

Monsieur HAMADA Kadafi, Chef de service M'SAYIDIE/Master 2 et cadre de formation

Représentants qualifiés de la profession pour moitié employeurs et pour moitié salariés :

Monsieur ATTOUMANI Kadafi, Directeur de la croix Rouge

Madame BAKOBOC Ernestine, Directrice ES/ Association Autisme Mayotte

Madame MADI ALI Ounrfadjadi, Educatrice spécialisée/DEES

Madame TANY Sitti- Afoussoina, Chef de service /DEES -ASE

Article 2 : Le Jury se tiendra le Lundi 26 juin 2023 à 9h00 au Rectorat de Mayotte

Article 3 : Le Secrétaire Général d'Académie de Mayotte est chargé de l'exécution du présent arrêté.

